

**Le sénateur Flynn:** Je ne saurais admettre cette affirmation, car il n'y a pas eu de débat à la Chambre des communes. Je dirais même qu'on y a suivi l'opinion de la presse, un point c'est tout. Chose courante à la Chambre des communes, personne n'a osé dire quoi que ce soit qui pût paraître contraire à ce qu'on pourrait appeler l'opinion majoritaire de la presse. Il est beaucoup plus facile de voter dans un sens qui paraît libéral, au sens ordinaire bien sûr...

**Le sénateur Croll:** Rien de ce qui est libéral n'est ordinaire.

**Le sénateur Flynn:** ... que de se porter à la défense d'un système qui a ses avantages et ses inconvénients, mais qu'il faudrait corriger d'une autre façon que celle qui est maintenant proposée.

**Le sénateur Laird:** Ce bill a-t-il été étudié au comité de l'autre endroit?

**Le sénateur Flynn:** Oui, mais le comité n'a pas présenté de recommandations. L'opinion de l'ex-premier ministre a du poids, cela va de soi, car elle a constitué le principal argument invoqué par le parrain du bill.

**Le sénateur Langlois:** Vous êtes le seul à ne pas se laisser impressionner.

(Sur la motion du sénateur Asselin, le débat est ajourné.)

## LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

### LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES—ÉTUDE DU VOLUME 1 DU RAPPORT DU COMITÉ

Le Sénat passe à l'étude du rapport du comité permanent des affaires étrangères, intitulé «Les relations Canada-États-Unis, Volume 1—Le cadre institutionnel des relations entre les deux pays», qui a été déposé mardi le 3 février.

**L'honorable George van Roggen:** Honorables sénateurs, je tiens tout d'abord à remercier le leader du gouvernement au Sénat, le sénateur Perrault, qui a bien voulu déposer, en mon nom, le rapport du comité sénatorial permanent des affaires étrangères mardi de la semaine dernière.

J'aimerais également rappeler aux honorables sénateurs que si ce rapport a été publié avant la rentrée sénatoriale d'après Noël, c'est que nous avons voulu l'apporter à la réunion du groupe interparlementaire canado-américain, qui s'est ouverte aux États-Unis le 29 janvier. Les honorables sénateurs ont autorisé cette publication anticipée en adoptant une motion à cet effet que j'ai présentée le 18 décembre dernier.

L'ordre de renvoi qui est à l'origine de cette étude a été donné par le Sénat le 26 mars 1974, sur la proposition du sénateur Aird, alors président du comité. La motion demandait que le comité permanent des affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les États-Unis et à faire rapport à ce sujet, et l'autorisation a été renouvelée sur ma proposition le 5 novembre 1974. Je prendrai quelques instants pour citer la déclaration faite en 1974 par le sénateur Aird, lorsqu'il a demandé cette résolution. On la trouve en page 175 des Débats du Sénat de la session de 1974:

Honorables sénateurs, pour parler le plus simplement possible, le comité demande l'autorisation de faire une étude et un rapport sur les relations du Canada avec les États-Unis. Or, je crois que les termes

simples cachent le plus souvent des sujets complexes et cela n'a jamais été plus vrai que dans le cas présent.

Il me vient immédiatement deux questions à l'esprit: d'abord le comité sénatorial permanent des affaires étrangères est-il la tribune qui convient pour cette étude et a-t-il la compétence pour accomplir une tâche aussi vaste et aussi difficile? Ensuite, s'il est la tribune qui convient et s'il est compétent, comment se propose-t-il de planifier cette entreprise gigantesque?

Si, comme moi, on répond oui à ma première question, alors la réponse à la seconde doit être: «de façon constructive et consciencieuse».

Lors des séances du comité, où je siégeais alors, nous avons sérieusement réfléchi à l'organisation de l'étude d'un sujet aussi vaste. Nous attaquons à une étude globale aurait risqué de nous inonder de mémoires et de détails, dont nous aurions bien difficilement pu tirer autre chose qu'un rapport incohérent et informe. Le comité a donc décidé de procéder par étapes, et dans un premier temps il nous a paru normal de nous occuper des mécanismes qui servent de cadre aux relations entre nos deux pays.

● (1500)

Les honorables sénateurs verront que le Volume 1 de l'étude qui a été déposé est intitulé «Le cadre institutionnel des relations entre les deux pays». Le rapport se limite donc à ces mécanismes à l'exception de quelques commentaires d'introduction à caractère général à la partie I où l'on répète des faits connus de la plupart des Canadiens. Nous avons jugé bon de les répéter pour rafraîchir la mémoire du lecteur sur l'étendue et la portée de ces relations, car il ne fait aucun doute que les liens entre les deux pays sont plus importants à tous égards que ceux qui peuvent exister entre deux autres pays au monde.

Dans l'introduction du rapport on peut lire:

Aux yeux du Canada cela représente un marché pour plus des deux tiers de ses exportations, soit plus du tiers de tous les biens produits au Canada. Quant aux États-Unis, le Canada représente le cinquième de son marché des exportations; ce qui ne correspond toutefois qu'à 2% de l'ensemble des biens produits aux États-Unis. Les États-Unis fournissent au Canada les deux tiers de ses biens importés tandis que le Canada fournit aux États-Unis le quart de l'ensemble de ses importations...

L'importance de ces relations commerciales peut être encore mieux appréciée si on la compare à celles qu'entretiennent les États-Unis avec d'autres pays. Le Japon, qui est en importance le deuxième partenaire commercial des États-Unis, n'effectue avec ce pays qu'environ la moitié de la quantité d'échanges que le Canada effectue. Les échanges commerciaux des États-Unis avec les neuf pays de la Communauté européenne, groupe qui totalise une population dix fois supérieure à celle du Canada, se sont chiffrés en 1974 à un montant total légèrement inférieur à celui des échanges effectués avec le Canada.

Nous avons conclu cette partie de l'étude par les mots suivants:

Il ne s'agit pas d'une relation entre égaux. Les États-Unis possèdent dix fois la population du Canada et plus de dix fois son produit national brut. Dans le domaine militaire, ce pays est super-puissant, dans le domaine économique, c'est un géant. En raison de cet écart, le Canada est plus dépendant, plus sensible et plus vulnérable au sujet de l'état de ses relations avec